Le Sénat remanie largement le projet de loi Macron

La majorité UMP-UDI a adouci certaines dispositions concernant les professions réglementées

Le Sénat devait – enfin – voter, mardi 12 mai, le projet de loi sur la croissance et l'activité, dit « loi Macron ». Un texte décidément hors normes, qui aura nécessité 133 heures de débat en séance – les députés y avaient consacré 111 heures –, de reporter deux fois le vote final, avec 1 801 amendements déposés et 627 adoptés. A l'Assemblée nationale, compte tenu du risque de l'absence de majorité, Manuel Valls avait décidé d'engager la responsabilité du gouvernement. Au Sénat, c'est une majorité UMP-UDI qui va adopter le projet de loi issu des débats, mais un texte largement remanié par rapport à celui qui lui avait été transmis.

« *Le texte a profondément évolué mais nous sommes restés dans une optique sénatoriale, c'est-à-dire de contribuer à faire évoluer la loi*, assure Vincent Capo-Canellas (UDI, Seine-Saint-Denis), le président de la commission spéciale chargée de l'étudier. *Le Sénat a rendu concrètes des propositions qui sont dans le débat.* » La droite sénatoriale se défend d'avoir voulu dépecer la loi Macron mais, au contraire, dit s'efforcer de la « *sauver* ». « *Intellectuellement, nous ne sommes pas loin de Macron. Au-delà de l'écume, on essaie d'aider à la modernisation* », poursuit le sénateur.

Exemple, sur les professions réglementées. « *Le travail du Sénat est une chance pour la réforme*, estime le président de la commission. *Macron allait se planter. François Pillet* [le rapporteur chargé de la partie juridique] *a fait un travail de médiation. On lui offre la possibilité de sortir par le haut.* » Le Sénat a adopté la proposition du rapporteur sur la réglementation des tarifs des officiers publics ou ministériels et de certaines professions juridiques.

> **« Le travail du Sénat est une chance pour la réforme »**
>
> **VINCENT CAPO-CANELLAS**
> sénateur UDI (Seine-Saint-Denis) et président de la commission spéciale

Seul le ministre de la justice sera compétent. Le fonds interprofessionnel initialement prévu a été remplacé par un fonds par profession, qui ne sera plus affecté au financement de l'aide juridictionnelle. « *Je pense que Macron a compris qu'il allait devoir un peu bouger s'il veut sauver une partie de la réforme et la rendre plus opérationnelle* », se dit convaincu M. Capo-Canellas.

Pas sûr qu'il soit entendu. « *Le projet de loi vise à ouvrir des opportunités. Le texte du Sénat est plus conservateur. L'équilibre général trouvé à l'Assemblée nationale a été affecté*, déplore le ministère. *Additionnées les unes aux autres, les mesures adoptées par le Sénat amoindrissent les effets globaux de la réforme.* » Idem sur la spécialisation des tribunaux de commerce, autre point de friction qui a entraîné, lundi, une grève massive des dites juridictions, qui protestent contre la disposition du projet de loi qui prévoit de confier à des tribunaux spécialisés les contentieux concernant les entreprises, le seuil devant être fixé par décret. Le Sénat, lui, a fixé un seuil à 250 salariés. Le ministre s'est contenté de redire sa volonté de travailler avec les professionnels, regrettant qu'« *ils contestent des seuils qui ne sont pas fixés* ».

Autre volet important, celui sur le droit du travail. Pour l'essentiel, la majorité sénatoriale a adopté des dispositions qui relèvent de sa sensibilité, en élargissant l'ouverture dominicale des commerces, notamment aux magasins de biens culturels – un amendement réclamé par la Fnac –, et en dispensant les petits commerces de contreparties ; en relevant les seuils sociaux actuels de 10 à 20 salariés et de 50 à 100 ; en restreignant le droit d'information des salariés en cas de cession ; en introduisant en « miroir » aux accords de maintien de l'emploi défensifs des accords offensifs.

Nouvelles propositions

« *Notre ligne reste la même : c'est de tenir compte du calendrier prévu avec les partenaires sociaux* », répète le ministère, qui renvoie aux rencontres prévues le 20 mai sur le projet de loi sur le dialogue social et aux missions mises en place pour élaborer de nouvelles propositions, comme la mission confiée à la députée (PS) de l'Hérault Fanny Dombre-Coste, qui pourrait servir de base à de nouvelles propositions sur l'information des salariés en deuxième lecture à l'Assemblée.

En sens inverse, le Sénat a réservé un accueil favorable aux dispositions nouvelles sur l'investissement annoncées par le gouvernement début avril. « *Ce travail n'était pas évident. Il fallait convaincre une partie de nos collègues qu'il ne fallait pas tout renverser* », souligne le président de la commission. L'enjeu, effectivement, après le vote du Sénat, c'est la suite de la procédure législative et la recherche d'éventuels compromis. « *Le Sénat est disponible pour un accord à condition qu'il y ait des bougers substantiels du gouvernement*, assure M. Capo-Canellas, *mais on a l'impression que l'arbitrage gouvernemental n'est pas clair.* »

Le gouvernement apprécie que le Sénat, sur certains points, ait contribué à enrichir le texte. De là à ce qu'un accord se dégage en commission mixte paritaire – qui réunira sept députés et sept sénateurs, le 28 mai –, cela reste peu probable. L'optimisme et la bonne volonté du président de la commission risquent de se fracasser sur la « real politik » du bicamérisme quand les majorités sont divergentes. La discussion à l'Assemblée nationale reprendra alors sur le texte du Sénat. ■

PATRICK ROGER

Les « espoirs » d'Emmanuel Macron

C'est dans un climat étrangement consensuel que s'est achevée la discussion au Sénat, lundi 11 mai vers 18 h 30, du projet de loi sur la croissance et l'activité. Abreuvé d'hommages pour son « *sens de la pédagogie* », son « *esprit ouvert* », le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, s'est mis au diapason et s'est félicité du travail accompli au Sénat. « *Le texte reflète des sensibilités différentes mais il en sort amélioré. Le cœur de la réforme a été préservé*, a-t-il souligné. *On peut nourrir beaucoup d'espoirs sur le passage en commission mixte paritaire.* »